



15 juillet 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **07/07/2008** au **11/07/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
07/07/2008	35 329	9.574	338 239.85
08/07/2008	21 721	9.539	207 196.62
09/07/2008	36 081	9.659	348 506.38
10/07/2008	112 350	9.503	1 067 662.05
11/07/2008	20 250	9.268	187 677.20
TOTAL	225 731		2 149 281.89

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com